

Madame, Monsieur,

L'obtention du permis de chasser se déroule en trois étapes, si vous réussissez l'examen du premier coup !

Etape 1 – Formation théorique

Une journée de formation.

Cette journée aborde la partie théorique de l'examen, les connaissances réglementaires ainsi que le volet prioritaire qui est la sécurité à travers la connaissance des armes et des munitions.

Le livre officiel du Permis de Chasser vous sera remis ce jour-là.

Etape 2 – Formation pratique

Une demi-journée de formation sur un stand de tir agréé par l'**OFB**, Office Français de la Biodiversité, à SAINT MONTAN (entre VIVIERS et BOURG SAINT ANDEOL).

Etape 3 – L'examen unique

Le candidat passe une partie pratique puis enchaîne avec 10 questions théoriques.

L'ensemble de l'épreuve est noté sur 31 points – la notation se décompose en 21 points sur l'épreuve pratique et 10 points sur l'épreuve théorique.

Il faut obtenir la note minimum de 25/31 pour réussir.

L'épreuve d'examen est évaluée par un inspecteur du permis de chasser de l'Office Français de la Biodiversité.

Un technicien ou un administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche est également présent ce jour-là avec l'inspecteur et permet d'effectuer une révision aux candidats.


Les formations sont conduites par une équipe mixte de techniciens FDC et d'élus ou bénévoles.

Bonne chance à tous !

- Pour constituer au mieux votre dossier, veuillez suivre l'imprimé « Mode d'emploi » - Soyez vigilant - les pièces justificatives à fournir sont différentes en fonction de votre âge.
- Pour plus d'information, vous pouvez télécharger une notice complémentaire sur notre site Internet : www.chasseardeche.fr
- Et pour vous informer des activités de votre Fédération de chasse, retrouvez-nous sur la page Facebook : Fédération Chasse de l'Ardèche

Mode d'emploi

... Pour bien constituer son dossier

 Eléments nécessaires à votre dossier	Moins de 16 ans	De 16 à 18 ans	De 18 à 25 ans	Plus de 25 ans
Fiche « Je passe mon permis »	OUI	OUI	OUI	OUI
Chèque de 60€ à l'ordre de la F.D.C 07	OUI	OUI	OUI	OUI
Demande d'inscription aux examens recto/verso (Cerfa n°13945*05)	OUI	OUI	OUI	OUI
2 photos d'identité format normalisé (idem carte d'identité) ATTENTION !!!! Recentes (moins de 6mois) et IDENTIQUES	OUI	OUI	OUI	OUI
Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité	OUI	OUI	OUI	OUI
Certificat médical (au verso du Cerfa datant de moins de 2 mois à la date d'inscription)	OUI	OUI	OUI	OUI
Déclaration sur l'honneur signée par le Candidat (même mineur) (Cerfa)	OUI	OUI	OUI	OUI
Autorisation du représentant légal signée (Cerfa)	OUI	OUI		
Attestation de recensement ou le certificat de participation à la « Journée de Défense et de Citoyenneté »		OUI		
Attestation de participation à la « Journée de Défense et de Citoyenneté »			OUI	
Chèque de 31€ à l'ordre de l'Agent comptable de l'O.F.B. • Soit Office Français de la Biodiversité	OUI	OUI		
Chèque de 46€ à l'ordre de l'Agent comptable de l'O.F.B. • Soit Office Français de la Biodiversité			OUI	OUI



- Respecter **IMPERATIVEMENT** le cadre pour la signature du dossier(cerfa)
- Respecter les **normes pour les photos d'identité**
- ATTENTION pour le **LIBELLE** des **deux CHEQUES** :
 - 1 de 60€ à la **FDC07**
 - 1 de 31€ ou 46€ à **l'agent comptable de l'OFB**

Dossier à envoyer à

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
Col de l'Escrinet
07200 SAINT ETIENNE DE BOULOGNE